



Postfach 5236  
3011 Bern  
Tel. 031 390 99 10  
Fax 031 390 99 03  
www.swissdental.ch

## Informations relatives à la formation de base

### **1. Exigences requises des futurs apprentis**

- Formation complète à l'école secondaire ou à l'école de district;
- Habileté manuelle, aimer le travail de précision et posséder un sens tactile aigu
- Aptitude de représentation dans l'espace, capacité de planification et de concentration
- Endurance, bonne vue, sensibilité aux couleurs

Un test approprié sert à déterminer l'aptitude à la profession de technicien ou technicienne-dentiste. Le test d'aptitude a été conçu en 1995 en collaboration avec l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie. Il est en outre recommandé de faire un stage dans un laboratoire dentaire avant de débiter l'apprentissage.

### **2. Exigences requises des entreprises d'apprentissage**

Les laboratoires dentaires qualifiés sont tenus de former régulièrement des apprentis, car une profession sans relève qualifiée n'a pas d'avenir.

Les laboratoires spécialisés peuvent également contribuer à la formation de la relève en s'associant avec d'autres laboratoires. L'apprenti pourra ainsi acquérir les connaissances manquantes dans un autre laboratoire sur la base d'un accord contractuel entre le laboratoire d'apprentissage et le laboratoire d'accueil.

### **3. Informations et adresses**

L'apprentissage dure quatre ans. Il commence par un cours d'introduction à l'école des arts et métiers au cours duquel les règles de base de la profession sont enseignées.

Il existe des écoles des arts et métiers avec classes de technique dentaire à Bâle, Berne, Genève, Lugano, Zoug, St-Gall et Zurich.

Les documents suivants concernant la formation de base sont disponibles gratuitement au secrétariat de l'ALPDS :

- Descriptif de la profession de technicien-dentiste / technicienne-dentiste
- Règlement d'apprentissage
- Le livret de travail de l'apprenti (à demander au maître d'apprentissage)

Les informations concernant le test d'aptitude sont également disponibles au secrétariat de l'ALPDS.